

Séance du 12 décembre 2022

Date de convocation : 7 décembre 2022

Membres en exercice : 11 Le douze décembre deux mil vingt-deux à vingt heures dix, le conseil municipal s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Frédérique DUC, maire.

Membres présents : 8 Mesdames Frédérique DUC, Sophie DUC, Alice TOURREILLE et Anne-Laure CLOS-ARCEDUC
Messieurs Ludovic BARBONI, Cédric BOIRON, Robert BURDIN et Didier ORTHOLLAND

Membres absents : 1 Monsieur Nicolas BAUVY

Membre représenté : 2 Madame Laëtitia ODILE par Monsieur Ludovic BARBONI
Monsieur James BLANC par Monsieur Cédric BOIRON

Secrétaire de séance : Cédric BOIRON

Abstention : 0 Pour : 10 Contre : 0

n°029*2022 Objet : Ressources Humaines - Comité des œuvres sociales Intercommunal (COSI) - Renouvellement de la convention d'objectifs pour les années 2022-2024

Madame le maire expose :

Le COSI a pour objet de favoriser, développer et promouvoir, dans un esprit de solidarité, la conception, la gestion et la mise en place d'œuvres sociales à destination de ses adhérents. L'association développe les actions et les activités dans un champ d'interventions artistique, culturel, éducatif, sportif et social.

Par délibération n°34-2011 du 9 décembre 2011, le Conseil municipal approuvait la signature de la convention d'objectifs avec le COSI pour une durée de 3 ans. Cette convention arrivant à échéance, il est proposé de la renouveler.

La convention d'objectifs, dont le projet est joint en annexe, est établie pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2022 et fixe les modalités de soutien de la commune à l'association pour les actions qu'elle conduit en direction du personnel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **AUTORISE** madame le maire à signer la convention d'objectifs avec le Comité des Œuvres Sociales Intercommunal (COSI) pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2022.

Le secrétaire de séance
Cédric BOIRON



Le maire,
Frédérique DUC



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217300144-20221212-200-2022-DE029-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2022

Affichage : 16/12/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

